

## Service responsable

Département de l'environnement et de la sécurité, Direction générale de l'environnement (DGE),  
Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), Section assainissement urbain et rural.  
Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021 316 43 60

## Autres services concernés

- Département de l'économie, de l'innovation et du sport, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
  - Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection
  - Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières
- Département des institutions et du territoire, Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
  - Constructions hors des zones à bâtir
- Département de l'environnement et de la sécurité, Direction générale de l'environnement (DGE) :
  - Direction des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA), Section eaux souterraines
  - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), Section protection de l'air

## Formulaires à télécharger

Le Q52a et b sont des formulaires permettant d'estimer les besoins de stockage d'engrais de ferme, ainsi que le bilan des engrais.

Le **Q52a** concerne les exploitations à l'année et d'élevage non commercial, selon recensement sur Acorda. Il peut être téléchargé via le lien suivant :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/eau/fichiers\\_pdf/DIREV\\_PRE/Q52a\\_ExploitationAnnee.xlsx](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/Q52a_ExploitationAnnee.xlsx)

Le **Q52b** concerne les estivages, selon recensement sur Acorda. Il peut être téléchargé via le lien suivant :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/eau/fichiers\\_pdf/DIREV\\_PRE/Q52b\\_Alpes.xlsx](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/Q52b_Alpes.xlsx)

Le Q52a ou b peut être exigé pour toute demande de permis de construire concernant une exploitation agricole ou de détention d'animaux de loisir. Il doit obligatoirement être fourni lorsque les travaux concernent

- La construction d'une fosse ou d'une fumière
- La couverture d'une fumière
- La détention d'animaux totalisant plus de 3 UGB
- La modification de la production des quantités de fumier ou de lisier, y.c. raccordement de surfaces étanches (aires d'exercice, place de lavage, ...)
- La modification de la production d'eaux de nettoyage liées à la traite ou à la fabrication de lait, y.c. petit-lait
- L'habitation, si les eaux usées de cette dernière sont raccordées à la fosse

Ces formulaires font partie intégrante du dossier de demande de permis de construire et sont à remettre, en format Excel et 3 versions papier, à la Commune, qui les transmettra à la CAMAC.